



# PARC SOLAIRE CITOYEN SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

14 mai 2025  
Réunion publique





# CO-DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION

Pour l'implication des acteurs locaux

**FAVORISER L'INDÉPENDANCE  
DES TERRITOIRES EN CO-DÉVELOPPANT  
DES MOYENS DE PRODUCTION PARTAGÉS  
AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET CITOYENS**



## Gouvernance

- Société SAS à capital variable
- Présidence : Enercoop Pays de La Loire
- Vice-Présidence : Alter Energies

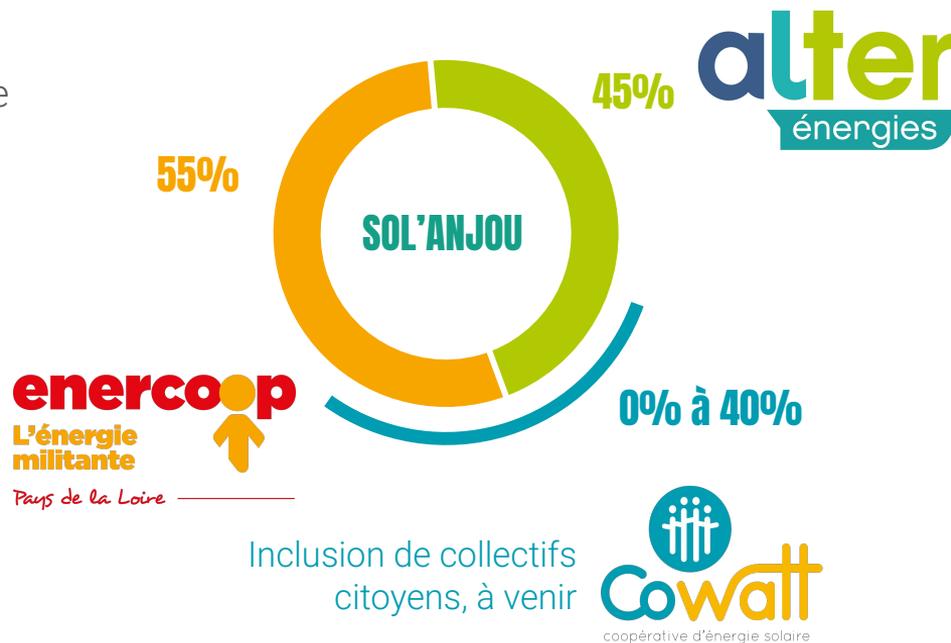
## Comité de Direction

- Tous les associés présents
- 1 associé = 1 voix
- Décision à la majorité des 2/3

## Répartition des missions

- Répartition équilibrée
  - En développement
  - En exploitation

## Retombées économiques locales



## → Missions

- Développer, investir et exploiter des parcs photovoltaïques au sol
- Associer les habitant·es et riverains aux projets : investissement et/ou gouvernance
- Sensibiliser les citoyen·nes à la transition énergétique autour des parcs solaires, logique d'appropriation collective

## → Philosophie du développement

- Implication des acteurs locaux
- Valorisation du foncier délaissé, sans autre usage
- Coopération territoriale avec les communes, les chambres d'agriculture et les DDT : création d'un Comité Technique, de validation des projets
- Création de valeur pour les territoires (entreprises locales, retombées, etc.)
- Projet hors mécanisme de soutien public, contrat direct et long terme avec Enercoop (uPPA), avec des collectivités (cPPA) ou vente en autoconsommation collective (ACC)



## COMMERCIALISATION DE L'OFFRE DE FOURNITURE ENERCOOP

Interlocuteur avec les futurs clients particuliers, professionnels et collectivités en PDLL.

Notre coopérative est apporteur d'affaires auprès d'Enercoop nationale.



## APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DE PRODUCTEURS LOCAUX

Contractualisation en direct avec les producteurs éoliens, photovoltaïques, biomasse (et éventuellement hydrauliques) de notre territoire.



## DÉVELOPPER DES MOYENS DE PRODUCTION

Prospection, co-développement et exploitation de moyens de production d'électricité renouvelable co-détenus par la coopérative et ses partenaires locaux.



## ACCOMPAGNEMENT À L'AUTOCONSOMMATION

Accompagnement des clients et sociétaires souhaitant contribuer à la décentralisation de la production d'électricité renouvelable en se lançant dans l'autoconsommation individuelle et collective



## ANIMER LA VIE COOPÉRATIVE

Actions pour permettre l'intégration des sociétaires dans la coopérative, la compréhension des enjeux de la transition énergétique et leur implication.

## Présentation du groupe ALTER

Aménagement

Gestion Urbaine



ALTER Energies

Au service des collectivités locales du Maine-et-Loire depuis 2010.



MOBILITÉS DURABLES



MÉTHANISATION



ÉOLIEN

alter  
énergies



SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Développe les projets d'énergies renouvelables sur notre territoire

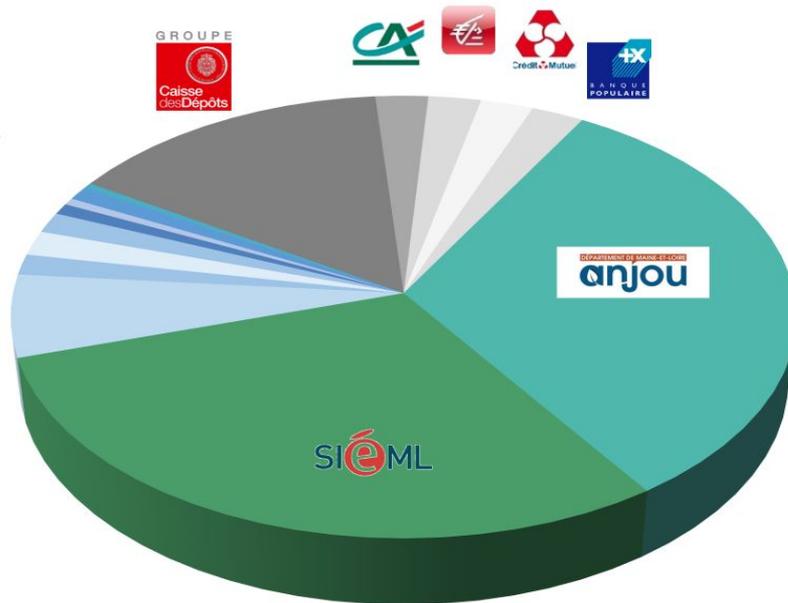
... et porte les investissements nécessaires au développement.



## L'actionnariat aujourd'hui

Objectif : Développer toute la palette des EnR (Eolien, PV sol, Ombrières et toitures, Méthanisation agricole, Station Bio GNV,...) dès la phase faisabilité des projets,

**Nouvelle augmentation  
du Capital social :**  
12 598 550 €





# GRANDS PRINCIPES DES PARCS SOLAIRES CITOYENS < 1 MWC

## → Surfaces :

- ◆ Emprise clôturée : environ **5 000 m<sup>2</sup>** → **1 ha**
- ◆ Emprise des panneaux : environ 1400 m<sup>2</sup> → 5000 m<sup>2</sup>

## → Puissances :

- ◆ Puissance installée : **300 kWc** → **1MWc** (régime Déclaration Préalable de travaux, avec cas par cas DREAL si > 300 kWc)
- ◆ Puissance injectée sur le réseau : x \* **250 kVA** (régime de la Basse Tension)

## → Composants techniques de la centrale :

- ◆ Clôture et portail
- ◆ Panneaux d'une **puissance unitaire de 450/550 Wc**
- ◆ Assemblage des panneaux sur des tables : environ **15 tables** / 300 kWc
- ◆ Système d'ancrage : micropieux, pieux vissés ou gabions (selon type de sol)
- ◆ **2 onduleurs centraux**
- ◆ Cheminement électrique AC/DC sur le terrain (enfouis ou aérien)



## → Les systèmes d'ancrage au sol :

- ◆ sera privilégié le système de pieux vissés ou de micro-pieux
- ◆ **cas particulier des bassins de rétention ou lagunes** : le système de gabions (ou équivalent) sera retenu

## → Les panneaux photovoltaïques :

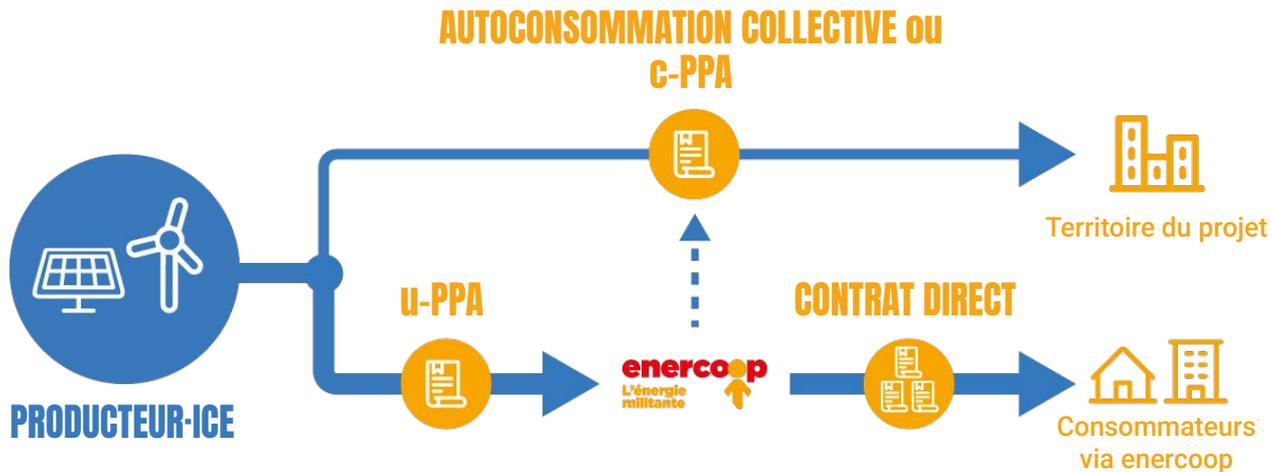
- ◆ les partenaires portent une attention particulière à la provenance des panneaux photovoltaïques, de manière à favoriser les emplois le plus local possible... et minimiser les coûts de production énergétique, mais force est de constater que les possibilités d'actions sont très limitées sur le choix des panneaux et onduleurs.

## → Les entreprises locales :

- ◆ Il est dans l'ADN des partenaires de favoriser les **entreprises locales** pour **l'installation** et pour **l'exploitation**.

## → Valorisation de l'électricité vers la boucle locale !

- en première approche le modèle économique est possible avec une vente totale à Enercoop
- objectif : s'orienter selon les possibilités vers la vente directe sur le long terme, par les acteurs locaux : collectivités, entreprises et associations, citoyen.ne.s.



c-PPA = contrat direct avec un consommateur

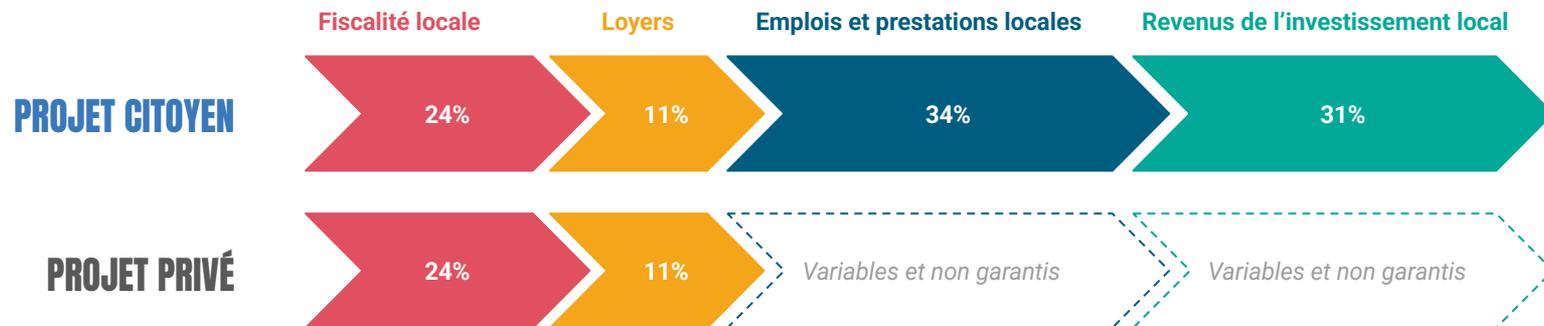
u-PPA = contrat direct avec Enercoop (un fournisseur)

ACC = Autoconsommation collective

OA = Obligation d'achat

CRE = Commission de Régulation de l'Énergie

# UN PROJET CITOYEN : Les retombées économiques directes sur le territoire



Source : [Energie Partagée](#)

\* : hors retombées liées à une éventuelle offre locale

## → CIRCUIT COURT FINANCIER ET DÉCISIONNEL

- Les habitants à proximité peuvent investir dans la société de projet et devenir actionnaires, et dans certains cas consommer l'électricité produite via une offre locale dédiée
- Un projet citoyen rapporte jusqu'à **trois fois plus d'argent au territoire qu'un projet 100% privé**
- Des **actions de lutte contre la précarité énergétique** peuvent être associées au projet (via Energie Solidaire avec des dons d'énergie)
- Les éventuelles retombées médiatiques locales et nationales des projets citoyens sont positives et valorisantes pour les territoires concernés
- Quand Enercoop achète l'électricité, des enveloppes budgétaires peuvent être dédiées à des **actions locales de transition écologique citoyenne**

# DÉJÀ 3 PARCS SOLAIRES EN SERVICE DANS LE DÉPARTEMENT : 300 kWc / PARC\*



📍 Jarzé-Villages - Comm. déléguée Beauvau  
EPCI : Com. de com Anjou Loir et Sarthe



📍 Rives-du-Loir-en-Anjou - Comm. déléguée Villevêque  
EPCI : Com. urbaine Angers Loire Métropole



📍 Rives-du-Loir-en-Anjou - Comm. déléguée Soucelles  
EPCI : Com. urbaine Angers Loire Métropole

\* Soit la consommation moy. de 300 personnes par centrale.

Ces terrains ont été modifiés par les activités humaines (anthropisés) et n'ont pas de fonction agricole ou naturelle.

# LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CENTRALE

## ONDULEURS



OU



**SOUS STRUCTURE**

**SCHELTER**

**POINT DE  
LIVRAISON**

## ANCRAGES



**MICROPIEUX**



**PIEUX VISSÉS**



EXEMPLE DE TABLES PHOTOVOLTAÏQUES



ARMOIRE DE LIVRAISON  
POUR RACCORDEMENT RÉSEAU PUBLIC



EXEMPLE DE TABLES PHOTOVOLTAÏQUES AVEC  
IMPLANTATION SUR LONGRINES



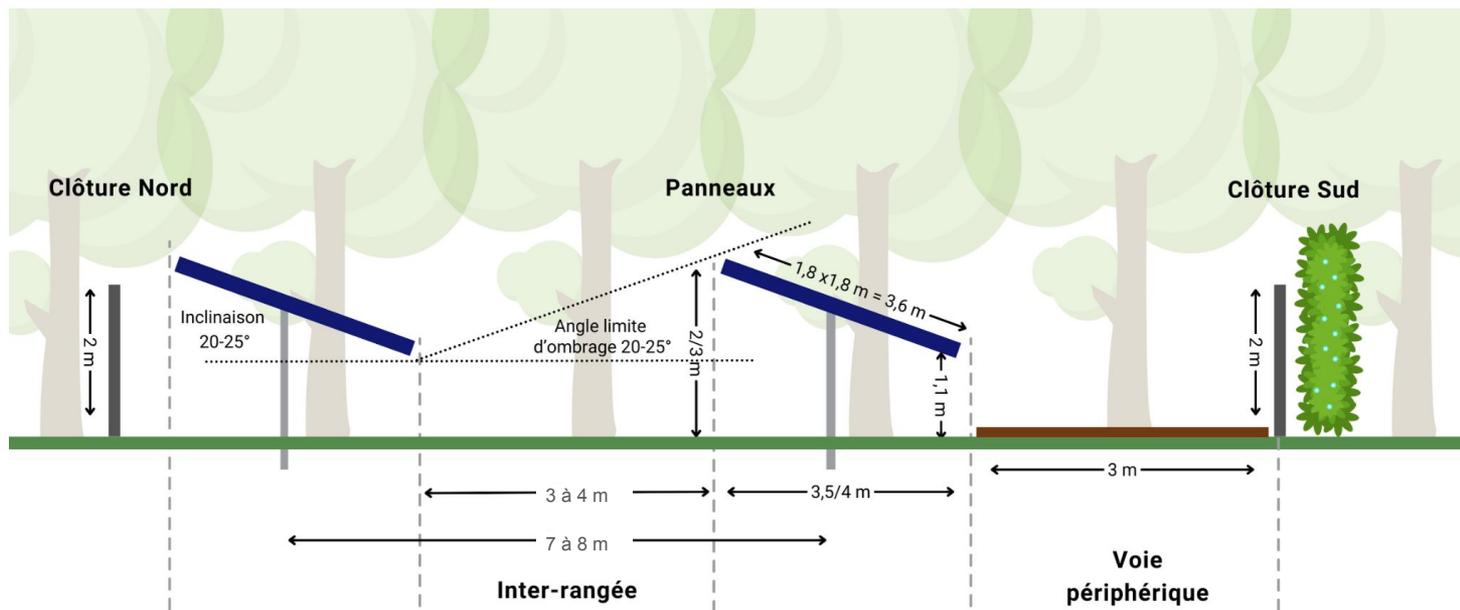
ONDULEURS (POSITIONNÉS SOUS LES PANNEAUX)



CLÔTURE ET PORTAIL

## Plan de coupe de principe

- avec des pieux vissés ou micro-pieux
- hauteur garde au sol 1m10 (en respect de la loi ZAN - zéro artificialisation nette)



Les tables photovoltaïques nécessitent des pieux ancrés au sol, profondeur située entre 0,9 et 1,5 m (variable selon les contraintes et la nature du sol)



# LE PARC SOLAIRE CITOYEN DE SAINT-AUGUSTIN



L'énergie  
militante



Pays de la Loire

DP01 - Plan de situation

Saint-Augustin-des-Bois 49

Ancienne STEP

Latitude Longitude

47.462331 -0.793273

Projet de centrale photovoltaïque

Puissance : 300 kWc

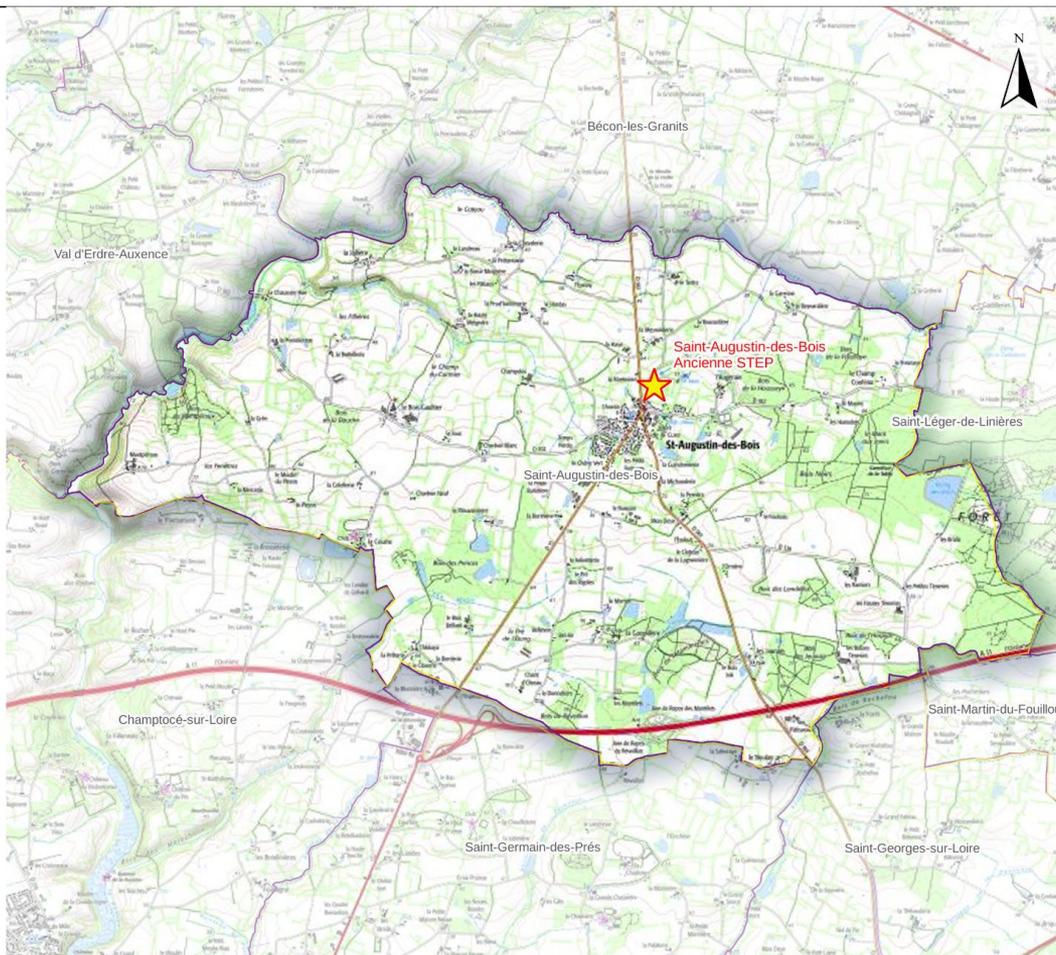
## Légende



Projet

21/10/2024

0 0,5 1 km





L'énergie  
militante

Plus de la Loire

DP01 - Plan de situation

Saint-Augustin-des-Bois 49  
Ancienne STEP

Latitude Longitude  
47.462331 -0.793273

Projet de centrale photovoltaïque  
Puissance : 300 kWc

Légende



Projet

21/10/2024

0 0,1 0,2 km



**enercoop**

L'énergie  
militante



Pays de la Loire

## DP01 - Plan de situation

Saint-Augustin-des-Bois 49  
Ancienne STEP

Latitude    Longitude  
47.462331   -0.793273

Projet de centrale photovoltaïque  
Puissance : 300 kWc

## Légende

-  Zone d'implantation
-  Parcelle

21/10/2024

0    10    20 m





-  Portail (4m large / 2 m haut)
-  Clôture (2 m haut)
-  Local onduleurs / Poste livr.
-  Antennes
-  Chemins / passages préservés



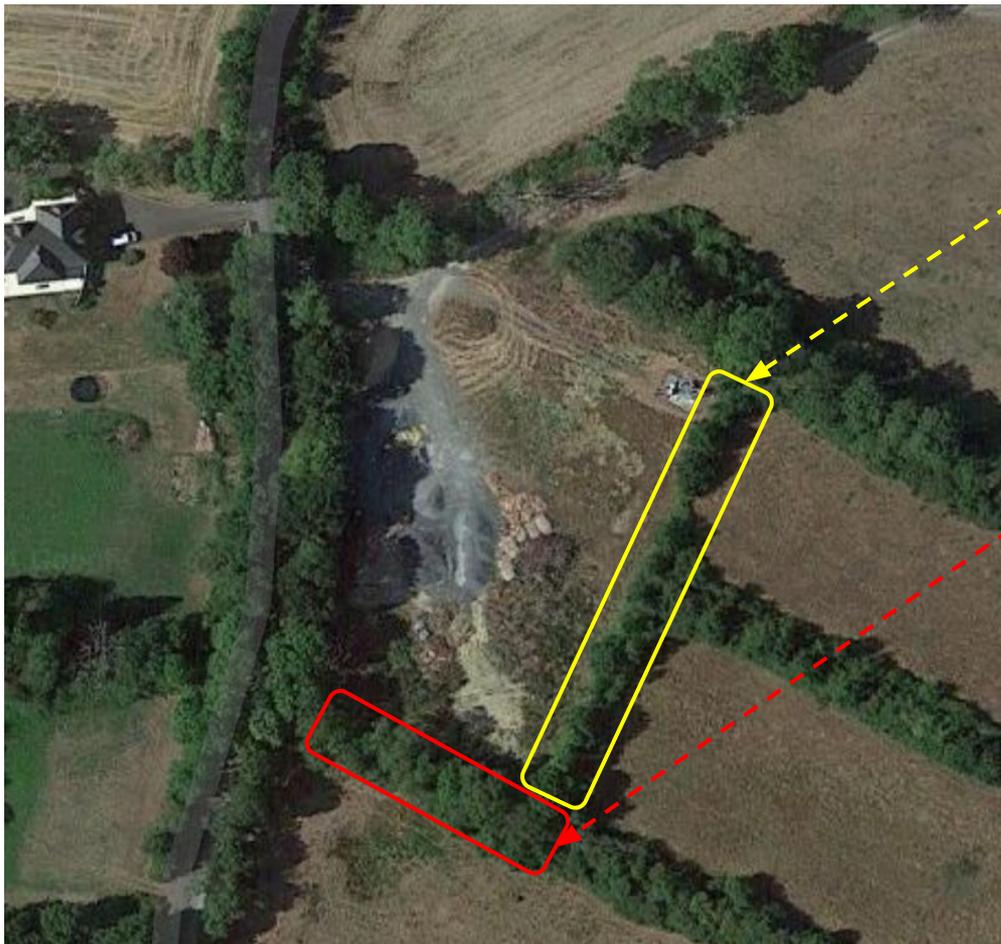
Actuellement





Avec le parc  
photovoltaïque





Haie Est : convenu avec la commune qu'elle sera élaguée à 3m de hauteur par le prestataire d'entretien de la commune, payé par Sol'Anjou aux tarifs du contrat de la commune

Haie Sud : sujet non discuté jusqu'ici, demande de Sol'Anjou si possibilité d'élaguer de la même façon que pour la haie Est à 3m de hauteur.

- Chambre d'agriculture (V. D'ARGENTRÉ - Conseiller bois) est passée sur site.
- A priori pas de contrindication à élaguer ces haies (qui repartira en têtard)



Sans élagage





Avec élagage 5 m





Sans élagage





Avec élagage 3m



# LES ÉTAPES D'UN PROJET DE PETIT PARC PHOTOVOLTAÏQUE



2 à 6 mois



6 à 8 mois



1 à 3 mois



6 à 12 mois



6 à 18 mois



20 à 30 ans



**VALIDATION**  
Déclaration préalable

## ÉMERGENCE

- Étude d'opportunité : diagnostic des enjeux environnementaux et réglementaires, et potentiel énergétique
- Qualification du site
- Délibérations
- Promesse de bail foncier

## DÉVELOPPEMENT

- Analyse technico-économique
- Concertation locale
- Évaluation environnementale au cas par cas
- Dossier de Déclaration Préalable (DP) (ou PC)

## INSTRUCTION

- Instruction DP (ou PC)
- Éventuels compléments
- Éventuelle enquête publique

## PRÉ-CONSTRUCTION

- Signature des contrats : baux, achat d'électricité, banque, assurance, commande matériel
- PTF et convention de raccordement
- Collecte citoyenne

## CONSTRUCTION

- Construction de la centrale
- Raccordement Enedis
- Inauguration

## EXPLOITATION

- Mise en service
- Gestion et suivi de la production
- Maintenance
- Vente de production via contrats compétitifs et sécurisés

## REPOWERING / DÉMANTÈLEMENT

- Renouvellement du parc pour les 20 à 30 prochaines années
- OU
- Démontage, recyclage
- Remise en état du site



Chantier au plus tôt 09/2025



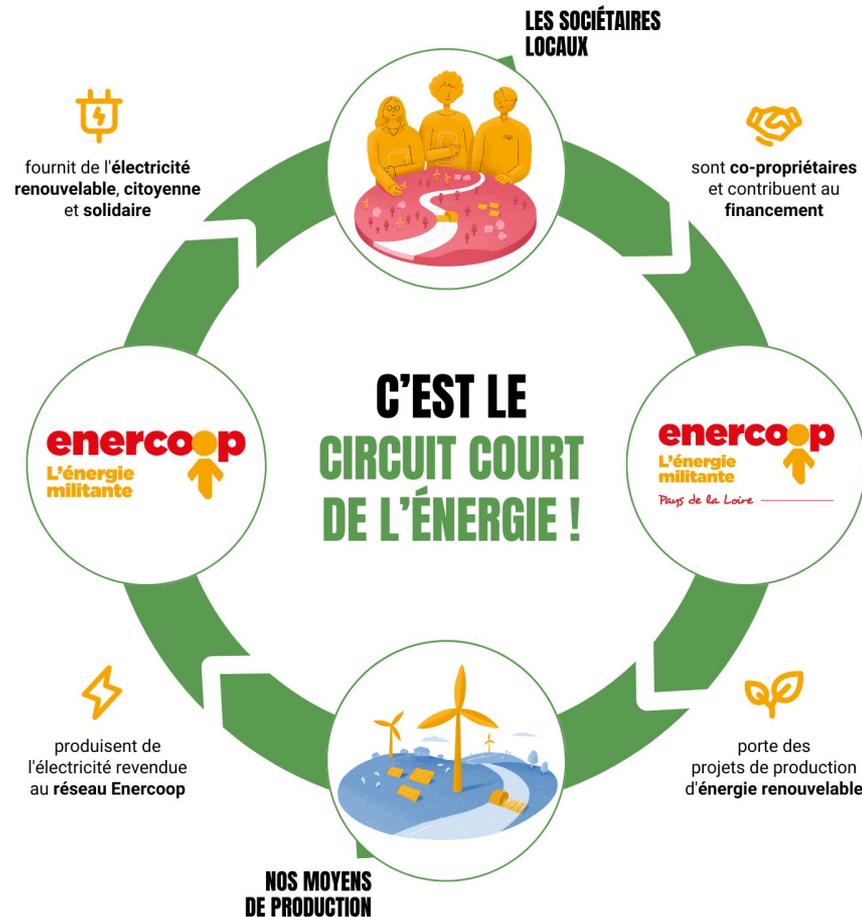
# COMMENT M'IMPLIQUER DANS CE PROJET ?

## → A titre individuel

- En investissant dans [Enercoop Pays de la Loire](#)

## → Au sein d'un collectif citoyen

- Je monte mon collectif avec des habitants du coin pour porter un projet, je peux me faire accompagner par [RECIT](#)



Vous pouvez vous mobiliser en faveur de ce projet de différentes manières :

- En **rejoignant/constituant collectif avec des habitant·es du coin** pour porter un projet, je peux me faire accompagner par RECIT et Alisée
- En choisissant **Enercoop** comme **fournisseur d'électricité**, dans une logique de circuit-court de l'énergie. *Plus d'info* [ici](#)
- En vous investissant dans **la vie autour de la centrale** (gardiennage, groupes de réflexion, etc)
- En **investissant financièrement auprès de la coopérative** (achat de parts sociales ou de titres participatifs)



## Economie

Retombées locales directes et indirectes qui renforcent le tissu d'activité et d'emploi

## Démocratie

Nouvelles coopérations locales entre citoyens, collectivités et professionnels de l'énergie

**Social** Initiatives collectives qui essaient localement sur d'autres thèmes

## Education

Meilleure compréhension des enjeux par tous et meilleure adhésion collective aux projets de transition énergétique.

## Ecologie

Production d'une énergie renouvelable propre et locale et sensibilisation aux économies d'énergie



## SOUSCRIRE DES PARTS SOCIALES

- Confère le statut de **sociétaire** = co-proprétaire de la coopérative
- Permet de participer à la **gouvernance**
- Valeur unitaire : **100€**
- Durée de détention : **7 ans** minimum
- Renforce les fonds propres de la coopérative

## SOUSCRIRE DES TITRES PARTICIPATIFS

- Un placement engagé et **rémunéré**
- Rémunération de **2,4% à 3% par an**
- Pas de participation à la **gouvernance**
- Minimum 3 titres (soit **300€**)
- Remboursement possible après **7 ans** minimum, puis à l'initiative de la coopérative

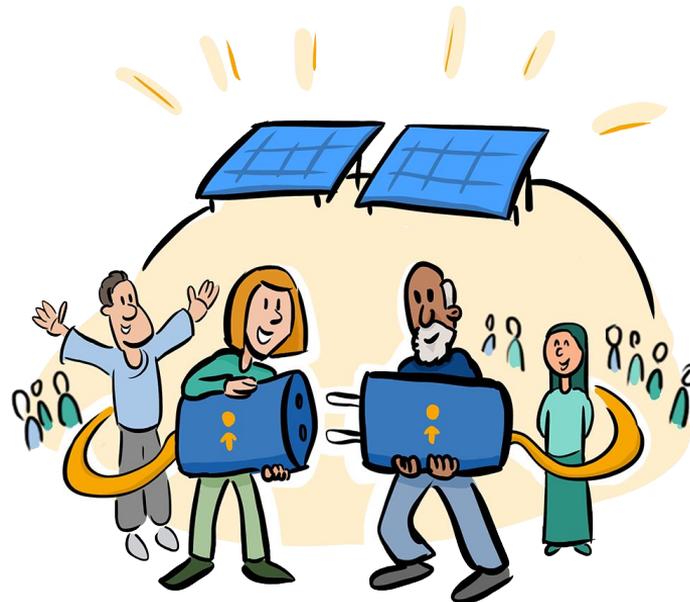
Vous avez besoin d'y réfléchir à tête reposée ?  
Toutes les infos sont sur >> [CETTE PAGE WEB](#) <<

Pour souscrire directement ça se passe sur la  
plateforme sécurisée [Coophub](#) (Se créer un compte)

Et si vous avez la moindre question, passez un coup  
de fil à Lisa Desrues, Chargée de vie coopérative :

✉ [societaire@pdl.enercoop.fr](mailto:societaire@pdl.enercoop.fr)

☎ 02 99 35 69 57



ETRE TENU INFORMÉ FORMULAIRE CONTACT :

<https://urlr.me/tEBNhH>



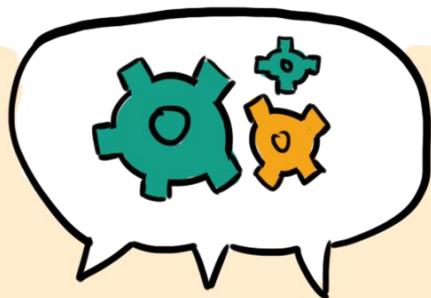
PARTANT · E POUR CONSTITUER UN COLLECTIF LOCAL ?

Partant pour l'aventure ?

 alisée  
hic & nunc



**RDV le mardi 17 JUIN à 20h**



**À VOUS**  
**LA PAROLE !**